



## Dessiner le Palais Bourbon des années 2010

Dessiner l'Assemblée nationale de demain : tel est l'objet du grand chantier lancé en 2005-2006, pour doter la représentation nationale d'infrastructures performantes de travail et de communication, adaptées aux exigences de la démocratie d'aujourd'hui. Une ambition qui n'oublie pas de rénover et d'embellir le cœur historique du Palais Bourbon, patrimoine commun de tous les Français.

### Mieux communiquer pour mieux contrôler

Missions d'information, auditions, évaluations... : l'incessante montée en puissance des activités de contrôle appelle, depuis plusieurs années déjà, la mise à disposition des députés de salles de réunion plus vastes et plus fonctionnelles que celles actuellement disponibles.

L'expérience marquante de la commission d'enquête sur Outreau a, de ce point de vue, fait prendre conscience à chacun que **l'Assemblée ne pouvait en particulier plus se dispenser de lieux spécialement équipés pour recevoir les médias audiovisuels**

et assurer la retransmission de ses travaux vers l'extérieur. C'est dans cet esprit que le plan de mise aux normes du 101, rue de l'Université et du 32, rue Saint Dominique a été cette année mis à profit pour engager les travaux nécessaires. En complément, la rénovation complète des salles Victor Hugo et Lamartine permettra de recevoir colloques ouverts à la presse et rencontres de dimension internationale. Avec un nouveau hall d'accueil et une façade elle aussi renouvelée, l'immeuble Chaban-Delmas offrira ainsi à partir de mars 2008 – date prévue pour la livraison – une extension ultra-moderne et résolument tournée vers l'international du Palais Bourbon et de l'hôtel de Lassay.





Début 2005, le Bureau de l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité un plan d'agrandissement et de rénovation des locaux de l'Assemblée. L'objectif de ce plan était double : d'une part, procéder à la rénovation

## Espaces de travail :

# Le Palais Bourbon rattrape son retard

des immeubles du 101, rue de l'Université et du 32, rue Saint-Dominique, qui, construits il y a plus de 30 ans, ne répondent pas aux normes de sécurité actuelles, d'autre part, augmenter l'espace de travail alloué à chaque député. En effet avec des bureaux d'une surface moyenne de 12,5 m<sup>2</sup>, les députés français figurent aujourd'hui parmi les moins bien lotis d'Europe. A titre de comparaison chaque député allemand dispose au Bundestag d'un espace de travail individuel couvrant une superficie de

plus de 50 m<sup>2</sup> tandis que chaque député britannique bénéficie à la Chambre des Communes de deux bureaux de 20 m<sup>2</sup> chacun.

**Au terme du plan adopté, chaque député bénéficiera donc d'un bureau répondant aux normes de sécurité en vigueur** et correspondant – enfin – aux exigences minimales du travail parlementaire moderne : surface décente, possibilité d'installer un poste informatique pour les collaborateurs et mise à disposition d'un espace d'accueil des visiteurs.

## L'Assemblée

# à l'heure des pôles fonctionnels

L'année 2006 aura vu la réorganisation complète des services législatifs de l'Assemblée en 6 pôles fonctionnels. Adoptée par le Bureau de l'Assemblée nationale, cette vaste réforme repose sur deux principes. Le premier est d'**apporter aux élus, au sein de chaque pôle, un appui plus efficace dans leur double mission de législateur et de contrôleur.**

Ce premier principe débouchera sur la création de 6 pôles fonctionnels homogènes : • Affaires internationales

et de défense • Affaires européennes • Economie et évaluation scientifique • Finances publiques • Affaires juridiques • Affaires culturelles et sociales. Le second principe est de donner à ces pôles une localisation concrète, pertinente et identifiante en allouant à chacun d'entre eux, dans la mesure du possible, un site dédié. Ainsi, par exemple, le service Economie a été installé au 95, rue de l'Université.



Par ailleurs, la répartition de ces six pôles s'est effectuée de manière à rapprocher au maximum ceux dont les domaines d'action sont connexes. C'est dans cette optique que le 33, rue Saint-Dominique accueille désormais les deux pôles tournés vers l'international que sont les Affaires étrangères et défense d'une part, et les Affaires européennes d'autre part. Les trois pôles spécialisés dans les affaires législatives et budgétaires – Finances publiques, Affaires juridiques et Affaires culturelles et sociales – se sont pour leur part installés ou maintenus dans l'enceinte du Palais Bourbon même.



Parallèlement au chantier conduit pour aménager des espaces de travail fonctionnels, l'Assemblée poursuit son action pour protéger et embellir son patrimoine. Cette année, l'effort a plus particulièrement porté sur la colonnade-portique du 126, rue de l'Université. Objet de la restauration : mettre à neuf les structures métalliques qui n'avaient pas été renouvées depuis leur construction et posaient de préoccupants problèmes de sécurité. **Ces travaux de fond ont été mis à profit pour remettre esthétique-**

**ment en valeur cet ensemble exceptionnel de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle,** dû au Prince de Condé, avec notamment une restauration des battants de la grande porte et une « mise en lumière » spéciale qui, le soir, met en évidence la majesté retrouvée de l'ensemble.

Simultanément, une série de travaux a été menée à l'intérieur de l'enceinte du Palais Bourbon – création d'un puits de lumière salle Fragonard, mise en valeur du plafond d'Horace Vernet, restauration de la Cour d'Aguesseau – qui vient

conclure la campagne menée depuis cinq années pour donner une seconde jeunesse au cœur historique de l'Assemblée.

## Seconde jeunesse

# pour le patrimoine

